



# Conditions générales des cours

Le Carouge Natation (CANA) est une association à but non-lucratif, gérée par un comité de bénévoles. Grâce aux infrastructures mises à disposition par la Ville de Carouge, le Carouge Natation peut offrir différents types de cours. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées sans préavis en séance du comité. Elles complètent les dispositions des statuts.

## 1 INSCRIPTIONS

- a) Les inscriptions aux cours se font via internet [www.carouge-natation.com](http://www.carouge-natation.com)
- b) Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée.
- c) La réinscription n'est pas automatique. Elle s'effectue via notre site internet. Les membres déjà inscrits bénéficient d'une ouverture anticipée de la période d'inscription.
- d) Pour des raisons de sécurité, aucune inscription n'est prise au bord du bassin.
- e) Les frais d'ouverture de dossier pour les nouveaux membres s'élèvent à CHF 30.- (uniquement lors de la première inscription).
- f) En cas d'inscription à partir de la mi-saison pour des cours annuel, un rabais est appliqué selon les modalités suivantes : 50% pour une inscription dès février. Puis, 60% dès mars et 70% dès avril et après.

## 2 PAIEMENT

- a) Une fois les inscriptions validées, les factures avec QR code sont envoyées par e-mail depuis l'adresse [facturation@carouge-natation.com](mailto:facturation@carouge-natation.com). Nous privilégions le paiement des factures par QR code via votre e-banking. Des frais de gestion sont facturés à Carouge-Natation en cas de paiement au guichet ;
- b) La cotisation devra être réglée avant le début des cours ou au plus tard 10 jours après émission de la facture.
- c) Les participants n'ayant pas réglé leur cotisation au début des cours ne seront pas autorisés à participer aux cours.
- d) Rappels en cas de non-paiement :
  - A partir du 2ème rappel, des frais de 15.- seront appliqués puis de 25.- à la 3ème relance.
  - En cas de non-paiement, le CANA se réserve le droit d'entreprendre d'autres démarches
- e) Les participants n'ayant pas réglé leur cotisation après trois rappels seront exclus des cours sans préavis. Le non-paiement des cours ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription ;
- f) Le règlement doit être opéré avant ou à l'échéance mentionnée sur la facture, soit un délai à 10 jours.
- g) Toutes les demandes particulières doivent parvenir à [facturation@carouge-natation.com](mailto:facturation@carouge-natation.com) à la réception de la facture et avant le début des cours ;

## 3 PARTICIPATION

- a) Les participants inscrits sont tenus de participer aux cours.
- b) Si le manque d'assiduité pèse de manière trop marquée le bon fonctionnement du groupe, le participant pourra se voir exclu du groupe.

## 4 RETRAIT

- a) Tout retrait doit être notifié par écrit avant le début du cours. Au-delà, aucun retrait ne sera accepté et aucun remboursement effectué.
- b) Les participants inscrits au cours Niveau 1 ou les nouveaux membres inscrits au Niveau 2 peuvent exceptionnellement être remboursés après 2 cours d'essais, mais pas plus tard que le 30 septembre de chaque année. Après ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.

## 5 ABSENCE

- a) Toute absence doit être excusée auprès du secrétariat pour les enfants de l'école de natation ([secretariat@carouge-natation.com](mailto:secretariat@carouge-natation.com)) et auprès des entraîneurs pour les groupes de compétition.
- b) A partir de trois absences non-excuses, le participant pourrait se voir exclu du groupe.
- c) Toute absence même justifiée ne sera ni remboursée ni reportée

## 6 COMPORTEMENT

- a) Les participants et les parents doivent se conformer aux instructions de l'encadrement ainsi que du personnel de la piscine.
- b) L'accès aux vestiaires et aux bassins est strictement interdit sans la présence d'un moniteur du Carouge Natation.
- c) Le règlement de la piscine des Pervenches et de la Fontenette est applicable durant les cours.

- d) Les règles habituelles d'hygiène en vigueur dans les piscines et les vestiaires doivent être respectées (douche obligatoire, ne pas manger dans les vestiaires, etc.).
- e) En début d'année, chaque enfant reçoit un bonnet de natation du club à la couleur de son groupe (N1 vert, N2 rouge, N3 noir-vert, N4 noir-rouge). Le port du bonnet de natation du club est obligatoire lors des cours de l'école de natation. Pour des raisons de sécurité, une couleur différente est attribuée à chaque groupe. Si besoin, un nouveau bonnet peut être acheté au bureau du club au prix de CHF 10.-.

#### Recommandations pour les parents

- Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans les vestiaires mais l'accès au bassin leur est interdit.
- Vestiaires : les parents accompagnants leurs enfants, vont dans le vestiaire du sexe de l'accompagnateur : Les hommes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le vestiaire des femmes, ni les femmes dans celui des hommes. De ce fait, les papas accompagnant leurs petites filles peuvent les changer dans les vestiaires hommes et inversement pour les mamans, elles peuvent changer leurs petits garçons dans celle des vestiaires femmes. Les enfants de plus de 6 ans devraient pouvoir se changer seuls dans leurs vestiaires.

### **7 HORAIRE**

- a) Le CANA se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction du nombre d'élèves inscrits.
- b) Le CANA applique les décisions fédérales, cantonales et Communales. En cas d'annulation pour une raison quelle qu'elle soit (p. ex. fermeture piscine pour raison technique ou sanitaire, etc.), il n'y aura pas de report, ni de remboursement des cours. Les participants seront prévenus le plus tôt possible.

### **8 DROIT À L'IMAGE**

- a) Dans le cadre des activités du Carouge Natation, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités et de leurs participants peuvent être prises pour la promotion du club.
- b) En s'inscrivant au Carouge Natation, les membres et participants donne leur accord à l'exploitation de leur image dans le cadre des activités organisées et de leur promotion uniquement.

### **9 INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS - AQUABIKE, AQUAGYM ET FITNESS**

- a) Les inscriptions aux cours d'Aquabike, Aquagym et Fitness se font via internet [www.carougenatation.com](http://www.carougenatation.com), puis Activité « Sport loisir / Santé » ;
- b) Le paiement est obligatoire à l'inscription ;
- c) Le report des cours est possible jusqu'à 48h avant le cours. Après ce délai, le cours est perdu ;
- d) Il n'y a pas d'annulation possible mais seulement des reports ;
- e) Aucune inscription n'est prise au bord du bassin.

### **10 COMPETITEUR**

- a) Lors des compétitions/matches, les entraîneurs et les compétiteurs ont l'obligation de porter l'équipement du club.
- b) Les compétiteurs s'engagent à respecter leurs engagements durant toute la saison. En cas d'absence de dernière minute, le club se réserve le droit de facturer les coûts engendrés.
- c) Les amendes à l'encontre des compétiteurs sont à la charge de ce dernier. Le club ne paye pas les frais découlant d'une sanction des instances dirigeantes (Organisateur, Swiss Aquatics, European and World Aquatics).
- d) Une participation pour les frais d'hébergement et de repas peut être demandée aux compétiteurs.

### **11 RESPONSABILITÉ**

Le Carouge Natation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie durant l'une de ses activités.

### **12 ASSURANCE**

Chaque participant est tenu de s'assurer contre les accidents et en responsabilité civile.